

—————
Mairie
DE
P O U L D R E U Z I C
29710
—————

Téléphone : 02.98.54.40.32
Télécopie : 02.98.54.36.14
E-mail :mairie.pouldreuzic@wanadoo.fr

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 mars 2011

L'an deux mil onze, le 9 mars à 20h30, le Conseil Municipal de POULDREUZIC, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN, Maire.

Etaient présents : Mme GOURLAOUEN Marie Thérèse – M. CALVEZ Jean Luc – Mme Monique KERVEILLANT – M. PEUZIAT Michel - M.TANNEAU Dominique - Mme PEUZIAT Hélène – Mme HAMON Janick – Mme LE HENAFF Eliane – M.TANVEZ Alain- Mme CALLOC'H Michèle – Mme LE COZ Anne – M.ROBINET Patrick- M. Eric BOURDON - M. LE GOFF Jean Yves - M. LE COZ Jean Jacques.

Absents excusés:

Monsieur Ivan SAILLARD qui donne procuration à Monsieur Jean-Luc CALVEZ
Monsieur Eddy WAWRZYNIAK qui donne procuration à Monsieur Jean-Jacques LE COZ

Absent :

Monsieur Cyrille GUICHAOUA

Date de convocation : 4 mars 2011

Le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Madame Anne LE COZ a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que deux points sont retirés de l'ordre du jour :

- 1) La signature d'une convention station verte
- 2) La fixation du prix de la vacation pour les jeunes recrutés au Centre de Loisirs

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010

Monsieur Michel PEUZIAT donne lecture des comptes de gestion établis par Madame la Trésorière de Plogastel tels qu'il suit :

Délibération 001/2011 : BUDGET PRINCIPAL (commune)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes réalisées	256 220,41 €	1 292 428,48 €
Dépenses réalisées	355 469,92 €	1 056 266,68 €
Résultat de l'exercice 2010	- 99 249,51 €	+ 236 161,80 €

Résultat de clôture après reprise du résultat de clôture de 2009	- 222 754,07 €	+ 266 194,45 €
--	----------------	----------------

Délibération 002/2011 : LOTISSEMENT KERMARIA-MESMEUR

Dépenses de fonctionnement réalisées : 25 047,67 €
 Recettes de fonctionnement réalisées: 0 €
 Résultat de l'exercice 2010 : - 25 047,67 €
 Résultat de clôture de l'exercice 2010 : 0 €
 (après reprise du résultat de clôture de l'exercice 2009)

Délibération 003/2011 : LOTISSEMENT SAINT FIAKR

Recettes de fonctionnement réalisées: 9 748,95 €
 Dépenses de fonctionnement réalisées: 0 €
 Résultat de l'exercice 2010 : 9 748,95 €
 Résultat de clôture de l'exercice 2010 : 0 €
 (après reprise du résultat de clôture de l'exercice 2009)

Délibération 004/2011 : LOTISSEMENT KERVIZIGOU

Recettes de fonctionnement réalisées : 101 576,00 €
 Dépenses de fonctionnement réalisées : 142 584,73 €
 Résultat de l'exercice 2010 : - 41 008,73 €
 Résultat de clôture de l'exercice 2010 : 20 669,45 €
 (après reprise du résultat de clôture de l'exercice 2009)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2010, par Madame la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 005/2011 : ELECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Monsieur Michel PEUZIAT est élu, à l'unanimité, Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2010.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Monsieur Michel PEUZIAT rappelle qu'en réunion « toutes commissions » en date du 7 mars 2011, les comptes administratifs ont été vus en détail, il propose donc de les détailler par chapitre et de fournir des explications s'il y a des questions.

Délibération 006/2011 : BUDGET PRINCIPAL (commune)

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé du chapitre	Compte administratif 2010
011	Charges à caractère général	346 210,62 €
012	Charges de personnel	430 197,31 €
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations de transfert entre sections	4 295,77 €
65	Autres charges de gestion courante	239 975,96 €

66	Charges financières	35 587,02 €
67	Charges exceptionnelles	
Total		1 056 266,68 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé du chapitre	Compte administratif 2010
013	Produits de gestion courante	56 520,62 €
70	Produits des services du domaine	7 683,96 €
73	Impôts et taxes	757 251,16 €
74	Dotations, subventions	398 559,24 €
75	Autres produits de gestion courante	66 447,83 €
76	Produits financiers	83,89 €
77	Produits exceptionnels	5 881,78 €
Total		1 292 428,48 €
002	Excédents antérieurs reportés	30 032,65 €
Total		1 322 461,13 €

Dépenses investissement

Chapitre	Libellé du chapitre	Compte administratif 2010
16	Emprunts et dettes assimilées	105 383,31 €
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	88 867,93 €
23	Immobilisations en cours	161 216,68 €
27	Autres immobilisations financières	
Total		355 469,92 €
001	Déficit d'investissement reporté	123 504,56 €
Total		478 974,48 €

Recettes investissement

Chapitre	Libellé du chapitre	Compte administratif 2010
021	Virement de la section de fonctionnement	
024	Produits de cession	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 295,77 €
10	Dotations	230 069,04 €
13	Subventions d'investissement	21 855,60 €
16	Emprunts et dettes assimilées	
27	Autres immobilisations financières	
Total		256 220,41 €

Le compte administratif présente donc les résultats suivants :

sections	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes réalisées en 2010	256 220,41 €	1 292 428,48 €
Dépenses réalisées en 2010	355 469,92 €	1 056 266,68 €
Résultat de l'exercice 2010	- 99 249,51 €	+ 236 161,80 €
Résultat de clôture après reprise du résultat de clôture de 2009	- 222 754,07 €	+ 266 194,45 €

Délibération 007/2011 : Lotissement Kermaria - Mesmeur

Dépenses de fonctionnement réalisées	- 25 047,67 €
Résultat de l'exercice 2010	- 25 047,67 €
Résultat de clôture de 2009	+ 25 047,67 €
Résultat de clôture de 2010	0 €

Délibération 008/2011 : Lotissement Saint-Fiakr

Recettes de fonctionnement réalisées	+ 9 748,95 €
Résultat de l'exercice 2010	+ 9 748,95 €
Résultat de clôture de 2009	- 9 748,95 €
Résultat de clôture de 2010	0 €

Délibération 009/2011 : Lotissement de Kervizigou

Recettes de fonctionnement réalisées	+ 101 576,00 €
Dépenses de fonctionnement réalisées	- 142 584,73 €
Résultat de l'exercice 2010	- 41 008,73 €
Résultat de clôture de 2009	+ 61 678,18 €
Résultat de clôture de 2010	+ 20 669,45 €

Après cet exposé, Madame le Maire quitte la salle et les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur les comptes administratifs.

Après délibération, tous les comptes administratifs sont votés à l'unanimité et il est décidé de clore les budgets des lotissements Kermaria-Mesmeur et Saint-Fiakr.

Délibération 010/2011 : AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2010 – budget commune de la façon suivante :

- Au 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 222 755 €
- Au 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 43 439,45 €

Délibération 011/2011 : AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET LOTISSEMENT KERVIZIGOU

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2010 – budget lotissement Kervizigou de la façon suivante :

- Au 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 20 669,45 €

Délibération 012/2011 : LIGNE DE TRÉSORERIE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur Michel PEUZIAT, Adjoint aux finances, donne lecture des 3 propositions reçues

	Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire	Crédit Agricole du Finistère	BCME (CMB) Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise
Intérêts	1,71 %	1,46 %	1,70 %
Tirage minimum	Aucun	Aucun	10 000 €
Commission d'engagement et frais de dossier	75 €	75 €	225 €

Madame le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole qui prendra effet au 1^{er} avril 2011.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du Crédit Agricole et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette proposition.

TRAVAUX ECOLE PIERRE JAKEZ HELIAS

- a) Délibération 013/2011 : Demande de subvention au titre de la DETR 2011 (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 14 octobre 2010, le conseil municipal, à l'unanimité, avait décidé de :

- Renoncer à l'attribution de la DGE pour 2010
- Présenter une nouvelle demande de subvention au titre de 2011

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2011 pour les travaux de rénovation (chauffage, fenêtres, abaissement du plafond d'une classe, mise au norme du système incendie...) à l'école Pierre Jakez Hélias estimés (honoraires architecte et bureau d'étude compris) à 81 532 € HT. Les travaux devront être réalisés pour la rentrée scolaire de septembre 2011.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2011.

- b) Délibération 014/2011 : Demande de subvention auprès du Conseil Général

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général du Finistère pour les travaux de rénovation à l'école Pierre Jakez Hélias estimés (honoraires architecte et bureau d'étude compris) à 81 532 € HT. Les travaux devront être réalisés pour la rentrée scolaire 2011-2012 en septembre 2011.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général du Finistère.

c) Délibération 015/2011 : Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne pour les travaux de rénovation à l'école Pierre Jakez Hélias estimés (honoraires architecte et bureau d'étude compris) à 81 532 € HT. Les travaux devront être réalisés pour la rentrée scolaire 2011-2012 en septembre 2011.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne.

d) Délibération 016/2011 : Autorisation pour lancer la consultation pour les travaux

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux de rénovation à l'école Pierre Jakez Hélias doivent être entrepris rapidement et demande au conseil municipal l'autorisation de lancer une consultation pour que ces travaux soient terminés pour la rentrée scolaire de septembre 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour choisir les entreprises qui réaliseront les travaux.

Monsieur Jean-Jacques LE COZ interroge Madame le Maire quant au fait que les travaux soient effectivement réalisés à la rentrée de septembre. Monsieur Jean-Luc CALVEZ précise que cette clause sera inscrite dans le dossier de consultation qui sera envoyé aux entreprises.

AUTORISATION A DONNER A MADAME LE MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS

a) Délibération 017/2011 : Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal l'objet de cette convention : la commune souhaitant faire l'acquisition d'une friche industrielle en cœur de bourg pour y accueillir des logements sociaux, sous forme de petits collectifs ou de maisons individuelles, des logements pour personnes âgées, quelques logements pour personnes handicapées, 3 classes intercommunales (projet mené avec la commune de Plovan) et le transfert du musée du patrimoine.

La commune confie à L'Etablissement Foncier de Bretagne la mission de conduire les actions foncières de nature à faciliter la réalisation du projet.

Monsieur Jean-Jacques LE COZ demande des précisions sur les prestations d'ingénierie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1) demande l'intervention de l'Etablissement Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans cette convention
- 2) approuve ladite convention et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution
- 3) s'engage à racheter les parcelles dans un délai de 5 ans à compter de leur acquisition
- 4) autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b) Délibération 018/2011 : Convention avec le SDIS

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la précédente convention (validée par le SDIS en date du 8 décembre 2010) a été amendée, en effet, le titre I relatif aux conditions financières et comptables de l'opération, et notamment aux modalités de versement de fonds de concours a été modifié.

Il est dorénavant prévu que ceux-ci feront l'objet d'un paiement au fur et à mesure des décaissements de fonds par le SDIS sur présentation de mémoires de travaux réalisés.

Madame le Maire précise que Monsieur René JONCOUR, Président de l'Association des Maires du Finistère, soutient ce projet.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, donne l'autorisation à Madame le Maire de signer cette nouvelle convention.

Ensuite, Madame le Maire donne lecture d'une motion écrite suite au retard annoncé dans la construction de centre de secours Pouldreuzic-Plovan. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve cette motion qui sera transmise à Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS.

c) Délibération 019/2011 : Convention avec Plovan, Tréogat et Peumérit pour le ALSH

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec les communes de PLOVAN, TRÉOGAT et PEUMÉRIT, une convention pour l'accès des enfants de ces 3 communes et notamment le montant de leur participation au Centre de Loisirs (4 € par jour et par enfant) et aux Mini-camps (5 € par jour et par enfant).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ces conventions avec PLOVAN, TRÉOGAT et PEUMÉRIT.

d) Délibération 020/2011 : Convention véloroute

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal l'avant-projet vélo route littorale entre le port de Saint Guérolé Penmarc'h et le sémaphore de la Pointe du RAZ qui sera réalisé par le Conseil Général du Finistère à partir du 1^{er} semestre 2011.

Il est demandé à chaque commune d'approuver cet avant-projet pour qu'il soit mené à terme. Le plan fourni permet de constater que le circuit débute après Palud Trébanec (PLOVAN) pour se terminer à Gourinet (PLOZÉVET).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce projet.

e) Délibération 021/2011 : Convention avec l'Association AGORA

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une convention existait entre l'AGAMAC et AGORA pour l'achat des produits d'entretien, des denrées alimentaires et autres nécessaires au bon fonctionnement du restaurant scolaire.

Suite aux observations de la Préfecture et afin de permettre la continuité du service, Madame le Maire propose de signer cette convention avec AGORA jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011. Il est en même temps prévu de réfléchir à la procédure à mettre en œuvre ensuite.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, donnent leur accord à la signature de cette convention avec AGORA jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011.

Délibération 022/2011 : PARTICIPATION DES PARENTS AU PRIX DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs du transport scolaire par trimestre, à compter du 1^{er} janvier 2011, comme suit :

- Un enfant 38 €
- Le 2^{ème} enfant d'une même famille 25 €
- Le 3^{ème} enfant d'une même famille 13 €

Délibération 023/2011 : P.V.R – RUE DES PRIMEVÈRES

Application du régime de la participation pour voiries et réseaux aux travaux d'extension du réseau électrique, pour les parcelles ZD3 et ZD121, rue des primevères (des deux côtés de la rue)

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 332-11-1 et L 332-11-2

Vu la délibération en date du 18 mai 2009 ayant décidé d'instituer le régime de la PVR sur le territoire communal

Vu l'avis d'ERDF en réponse à une demande de certificat d'urbanisme opérationnel concernant la parcelle ZD3 confirmant que des travaux d'extension sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante sont nécessaires pour alimenter cette parcelle, pour une surface constructible de 1725 m².

Considérant que la parcelle ZD121 est également concernée par cette extension de réseau pour une surface de 5352m².

Considérant que selon le plan ci-annexé, la superficie des terrains desservis par cette extension de réseau situés à moins de 80m de la voie nouvelle est de 7 077 m² sous réserve d'un renforcement de réseaux

Les parcelles ZD2, ZD 379, ZD 380, ZD 381 ne sont pas incluses car elles ne pourraient pas être desservies par cette extension de réseau électrique.

Vu l'estimation réalisée par le SDEF (Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère) concernant ces travaux et s'élevant à 4 000 €.

Considérant que ces travaux sont exclusivement destinés à permettre l'implantation de nouvelles constructions sur les terrains desservis cadastrés ZD3 et ZD121.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique estimé à 4000 € et fixe à 0,56 € du m² (4 000/7077) le montant de cette participation.

Le montant de la participation est établi en euros constants.

Il sera procédé à son actualisation en fonction de l'évolution de l'indice TP 12 publié par l'INSEE lors de l'établissement du titre de recettes émis après la délivrance du permis de construire.

QUESTIONS DIVERSES

- Rénovation école :

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que POULDREUZIC et PLOVAN étudient quelle structure serait la plus efficace pour la rénovation de l'école et la construction de futures classes. Une discussion sur la création d'un SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) est en cours avec la Préfecture.

- Mouvement de personnel

Sébastien KERVAREC a informé la commune de son départ pour CLOHARS-FOUESNANT à compter du 1^{er} avril 2011.

- Deux conventions ont été signées avec ESB Penhors et la SARL PLEIN OUEST pour une redevance annuelle de 1 200 € chacun.
- Madame Monique KERVEILLANT demande au conseil municipal d'apporter son soutien aux urgences et au SMUR de Pont-l'Abbé. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.
- Monsieur Jean-Jacques LE COZ aborde le sujet du départ fin mars d'un médecin et de son impact sur la population âgée. Madame le Maire est consciente du problème et prend des contacts pour trouver un remplaçant.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a décidé d'octroyer une subvention de 1 291 € pour les travaux effectués sur l'escalier d'accès au port de Penhors.

La séance est levée à 22h15.

Relevé des délibérations du conseil municipal du 9 mars 2011

- Approbation des comptes de gestion 2010 : délibérations n°1/2011 à 4/2011
- Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2010 : délibération n°5/2011
- Vote des comptes administratifs 2010 : délibérations n°6/2011 à 9/2011
- Affectation du résultat : délibérations n°10/2011 et 11/2011
- Ligne de trésorerie – choix du prestataire : délibération n°12/2011
- Travaux école Pierre Jakez Hélias : délibérations n°13/2011 à 16/2011
- Autorisation à donner à Madame le Maire pour signer les conventions : délibérations n°17/2011 à 21/2011
- Participation des parents au prix des transports scolaires : délibération n°22/2011
- PVR rue des primevères : délibération n°23/2011